



CHALLENGEZ VOS ÉQUIPES...

DÉPART

Pour partager un moment sportif et convivial

Pour renforcer la cohésion et l'esprit d'équipe

Pour contribuer au bien-être et à la santé des collaborateurs

Pour créer un sentiment d'appartenance et consolider l'engagement des collaborateurs

Pour montrer l'implication de l'entreprise envers des valeurs positives (sport, bien-être, dépassement de soi...)

Pour accroître la visibilité, la notoriété et l'image de marque de l'entreprise

Pour développer son réseau professionnel dans un cadre informel



...ET PARTICIPEZ À PLUSIEURS ÉPREUVES!



STIMULEZ L'ESPRIT D'ÉQUIPE DANS UNE ÉPREUVE COLLECTIVE ACCESSIBLE À TOUS

LE RELAIS DES ENTREPRISES



PARTICIPEZ AUX COURSES PHARES ET INTÉGREZ LE CLASSEMENT DES ENTREPRISES

LE CHALLENGE DES ENTREPRISES







LE RELAIS DES ENTREPRISES

Rendez-vous **le dimanche 16 janvier 2026** sur la ligne de départ officielle du Cross Ouest-France! Chaque relayeur part pour **une boucle nature d'environ 2km**. A la fin de celle-ci, le témoin est transmis au relayeur suivant au niveau de la zone de transmission (zone de départ de la course).

Quand le dernier relayeur (le n°4) termine sa boucle, il est rejoint par ses trois partenaires afin **de franchir collectivement la ligne d'arrivée** officielle du Cross Ouest-France. Il reste alors 900m à parcourir en équipe en guise de final!





Relayeur 1 (2000m)

→

Relayeur 2 (2000m) \rightarrow

Relayeur 3 (2000m)

—

(2000m)

Toute l'équipe (900m) FINISH

Une équipe est composée **de quatre relayeurs** : 4 femmes / 4 hommes / 3 femmes et 1 homme / 3 hommes et 1 femme / 2 femmes et 2 hommes.





récompensés

LE CHALLENGE DES ENTREPRISES

Épinglez votre dossard pour l'une **des trois courses phares** du Cross Ouest-France et participez au **Challenge des Entreprises** :

Samedi 17 janvier 2026

CHALLENGE PERFORMANCE 5km au Féminin Les trois premières à l'arrivée Samedi 17 janvier 2026 sont récompensées Les trois premières et les trois 10km Nature premiers à l'arrivée sont récompensés Dimanche 18 janvier 2026 Les trois premières et les trois premiers à l'arrivée sont Trail semi-nocturne

CHALLENGE FINISHERS

Classement effectué en comptabilisant le nombre de finishers par entreprise sur les trois courses.

<u>Finishers</u> = coureurs franchissant la ligne d'arrivée de la course.

LES OFFRES

SERVICES PROPOSÉS LORS DU CROSS OUEST-FRANCE	PACK OR	PACK ARGENT
Dossards pour le relais des entreprises, le 5km au Féminin, le 10km Nature et le Trail semi-nocturne		
Participation au Challenge des Entreprises		
Interlocuteur unique		
Inscription groupée et facturation globale		
Dossards personnalisables* (pour une inscription avant le 30 novembre 2025)		
Retrait groupé des dossards		X
Garantie remplacement en cas de forfait		X
Une place de stationnement au parking du Verger** (pour une inscription avant le 30 novembre 2025)		X

SERVICE OPTIONNEL HORS PACK (**SERVICE TARIFÉ**): un espace privatif type barnum** (pour une inscription avant le 30 novembre 2025)

* intégration du logo de l'entreprise et du prénom du coureur / ** sous réserve des places et des emplacements disponibles

LES TARIFS

(À PARTIR DE 5 COUREURS)

Les tarifs sont fixés par coureur et par course :

TABLEAU DES TARIFS (TTC) (selon la course et le pack retenu)	PACK OR (hors espace privatif)	PACK ARGENT (hors espace privatif)	
Relais des entreprises (obligatoirement 4 coureurs pour une équipe)	15,00€/coureur (60,00€ pour une équipe)	10,00€/coureur (40,00€ pour une équipe)	
5km au Féminin	20,00€/coureur	15,00€/coureur	
10km Nature	25,00€/coureur	20,00€/coureur	
Trail semi-nocturne	40,00€/coureur	30,00€/coureur	

Un pourcentage de réduction s'applique selon le nombre d'engagés :

- 15 à 29 engagés : réduction de 2% sur la facture globale
- 30 à 44 engagés : réduction de 4% sur la facture globale
- 45 à 59 engagés : réduction de 6% sur la facture globale
- 60 engagés et plus : réduction de 8% sur la facture globale



ÉLÉMENTS DIVERS (1/3)

Règlement du Cross Ouest-France 2026

La participation aux épreuves est conditionnée par **l'acceptation et le respect du règlement de l'événement sportif**. Chaque engagé devra notamment répondre à l'obligation règlementaire suivante : être licencié à la Fédération Française d'Athlétisme (licence à jour) ou fournir une attestation "Parcours Prévention Santé - PPS" valide le jour de la course.

Relais des entreprises

Une entreprise peut engager une ou plusieurs équipes. Le nom d'équipe sera le nom de l'entreprise avec une numérotation à partir de deux équipes inscrites (<u>exemple</u> : Crédit Mutuel 1 et Crédit Mutuel 2). L'association de deux ou trois entreprises n'est pas possible, une équipe doit obligatoirement être constituée de quatre coureurs de la même entreprise.

Challenge des entreprises

Le Challenge des entreprises concerne les trois courses suivantes : le 5km au Féminin, le 10km Nature et le Trail semi-nocturne. Les collaborateurs participant à l'une de ces trois courses courent sous le nom de leur entreprise.

Le Challenge de la Performance se base sur le classement général (scratch) des trois courses intégrées au Challenge des entreprises. Seuls les participants courant sous le nom de leur entreprise pourront prétendre aux podiums dédiés aux entreprises.

Pour le Challenge Finishers, le classement se base sur le nombre de collaborateurs terminant la ou les courses. Les coureurs ayant pris le départ sans terminer la course (abandon, blessure, hors-délai sur le trail semi-nocturne...) ne sont pas comptabilisés.



ÉLÉMENTS DIVERS (2/3)

<u>Récompenses</u>

Relais des entreprises

A l'issue du relais des entreprises, les 5 premières équipes au scratch sont récompensées.

Challenge des Entreprises

Pour le Challenge de la Performance, les récompenses concernent :

- les 3 premières du 5km au Féminin
- les 3 premières et les 3 premiers du 10km Nature
- les 3 premières et les 3 premiers du Trail semi-nocturne

Pour le Challenge Finishers, l'entreprise comptant le plus de participants est récompensée.

Processus d'inscription

L'inscription concerne à minima 5 coureurs. Pour s'engager, l'entreprise devra suivre les étapes suivantes :

- **Étape 1** : compléter un formulaire en ligne via le site internet du Cross Ouest-France. L'entreprise opte pour un pack (Or ou Argent), précise le nombre de dossards par course...
- Étape 2 : l'organisateur envoie, sur la base des informations renseignées dans le formulaire, un devis à l'entreprise pour validation et signature.
- Étape 3 : Dès réception du devis signé, l'organisateur transmet le fichier d'inscription à l'entreprise. Ce fichier doit être rempli et envoyé avant le 30 novembre 2025 pour ceux souhaitant bénéficier de certains services ou avant le 11 janvier 2026 au plus tard.



ÉLÉMENTS DIVERS (3/3)

Les offres

L'offre "entreprises" est destinée aux entreprises, aux collectivités, aux associations...

La participation aux courses (relais des entreprises, 5km au Féminin, 10km Nature, Trail semi-nocturne) dépend des dossards restants au moment de l'inscription. Un dossard ne peut pas être cédé à un autre collaborateur sauf dans le cas de la garantie remplacement (Pack Or).

La personnalisation des dossards (Pack Or) est possible jusqu'au 30 novembre 2025 inclus. L'entreprise devra fournir un logo de bonne qualité avant cette date limite.

L'accès au parking du Verger (Pack Or) concerne un seul et même véhicule. Le numéro d'immatriculation doit être transmis au moment de l'inscription (au plus tard le 30 novembre 2025 inclus). La place de stationnement est valable le samedi 17 janvier 2026 et le dimanche 18 janvier 2026, dans la limite des places disponibles.

Pour l'espace privatif (barnum pouvant servir de point de ralliement et de vestiaire), ce service est tarifé et s'ajoute à la facturation globale.

Les tarifs

Les tarifs mentionnés dans le tableau récapitulatif sont Toutes Taxes Comprises (TTC). La réduction sur la facturation globale ne s'applique pas à l'espace privatif.

Si un collaborateur est inscrit sur plusieurs courses, il vaut plusieurs engagements.

Exemple: un collaborateur participe au relais et au 10km Nature, cela compte comme 2 engagements.

La totalité du règlement doit parvenir à la réception de la facture sans quoi l'inscription ne sera pas validée. L'entreprise ne peut prétendre à aucun remboursement après paiement.



